

Gr. - 8. Mai 1951

*hoch frechhorn am 7. April  
genau am Diez 23.*Berne, le 8 mai 1951  
Tél. 6'30'71

p.B.11.43.Am. - CY.

Monsieur R. J e a n p r ê t r e ,  
Juge d'instruction fédéral suppléant,  
Hôtel de Ville de Neuchâtel,  
N e u c h â t e l .

Monsieur,

Nous avons l'honneur de nous référer à la correspondance échangée au sujet de l'instruction pénale de l'affaire Charles D a v i s . Par note du 4 mai 1951, la Légation des Etats-Unis à Berne a de nouveau exprimé le désir d'être renseignée sur l'état actuel de la chose. Elle a relevé que selon les autorités américaines "the long delay in reaching any decision is hardly defensible". En même temps, elle a attiré notre attention sur le fait que M. Davis est tombé sérieusement malade.

Nous vous saurions gré de nous renseigner sur l'état actuel de la procédure afin de nous mettre à même de répondre à la note américaine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
Affaires Politiques*3.*  
sig. Diez

R.

